

Testament et succession, nous répondons volontiers à vos questions!

Aujourd'hui encore en Suisse, 6 personnes sur 10 décèdent sans avoir établi de testament. Sans testament et sans famille proche, vos biens et avoirs iront à des parents éloignés ou à l'État après votre décès. Une planification de votre succession mûrement réfléchie et correctement mise en place vous garantit la réalisation de vos initiatives posthumes.

Le bon moment pour rédiger un testament, c'est quand vous le décidez. N'attendez toutefois pas trop longtemps pour vous occuper de votre succession et, surtout, prenez tout le temps nécessaire pour cette démarche. Par la suite, vous pourrez toujours modifier votre testament en fonction de votre état de santé ou des changements de vos volontés. Votre situation personnelle et patrimoniale évolue au fil des années, tout comme celle de votre entourage.



Sur demande, nous vous
conseillerons volontiers
personnellement.

N'hésitez pas à nous
appeler au 022 906 40 40 ou à nous
écrire à info@dialogai.org.
Cette démarche ne vous engage
à rien et restera confidentielle.

Rue de la Navigation 11
1201 Genève
Tél. 022 906 40 40
info@dialogai.org
CCP 12-18945-1



Avec le soutien de



DI
AL  GAI



DE L'AMOUR POUR APRÈS

UN TESTAMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Actifs contre les discriminations depuis 1982

L'association Dialogai est née en 1982 de la volonté de donner une voix à toutes celles et tous ceux qui n'en avaient alors pas. Même si de nombreux progrès ont été réalisés pour les hommes gays depuis un demi-siècle, rien n'est acquis: **Dialogai agit encore au quotidien contre des agissements inacceptables et en faveur de l'égalité des droits.**



Qu'est-ce un legs?

Faire un legs c'est faire un geste marquant qui vous survit et qui transmet les valeurs d'humanisme auxquelles vous croyez, votre générosité peut faire la différence! Si nous pouvons accomplir notre mission, c'est dans une large mesure grâce à la générosité des donateurs et des membres qui donnent un sens à nos actions. **La quotité disponible permet de faire un legs à Dialogai sans priver vos enfants de leur héritage.**

Dialogai agit au quotidien Quelques exemples...

Au Refuge Genève, depuis sa création en 2015, plus de 200 jeunes LGBTIQ+ en difficulté ont été soutenu.e.s. Le Refuge Genève est un tremplin vers l'autonomie et l'affirmation de soi. Il est ouvert à celles et ceux dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou en questionnement, crée des difficultés à l'école, dans la société ou au sein de la famille.

Les activités communautaires créent du lien et sont un moyen essentiel de lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes LGBTIQ+. Cinéclub, tango queer, méditation, ateliers divers ou encore randonnées sont autant de moments que Dialogai promeut afin de lutter contre la solitude.

Des actions de sensibilisation sont organisées régulièrement par Dialogai. Ces séances de sensibilisation aux actes homophobes et transphobes sont destinées à la police. Dialogai réalise par ailleurs des formations pour les professionnel.le.s de la santé et du domaine social.

Le Checkpoint Genève offre un accès aux soins rapide et efficace aux hommes gays et à tous ceux ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Au Checkpoint Genève, près de 1'900 hommes bénéficient ainsi chaque année de tests de dépistage, de traitements et de soins, ainsi que de consultations en santé psy et en médecine générale.

La prévention et la promotion de la santé gaie sont régulièrement au coeur des campagnes réalisées par Dialogai: nous osons aborder des questions complexes telles que la PrEP, la PEP, les pratiques à risques, le chemsex, etc. Notre association est ainsi reconnue comme un centre de compétences et de recherche dans le domaine de la santé globale gaie.

Un legs en faveur de Dialogai Votre générosité, notre action

Un **testament garantit l'exécution de vos dernières volontés** et facilite un partage rapide de la succession entre les héritiers légaux et ceux que vous avez désignés. Par ce geste, vous perpétuez votre engagement pour **une cause dont vous partagez les valeurs**. Cela permet de régler vos dispositions tout en soutenant ce qui vous est cher! Et vos dispositions restent flexibles, car vous pouvez les modifier à tout moment.

Dans le cas d'un héritage, Dialogai devient alors cohéritière et vous nous léguerez une part de votre succession, généralement un certain pourcentage de vos avoirs. Dans le cas d'un legs, vous pouvez stipuler dans votre testament un montant fixe dont vous souhaitez nous faire bénéficier.

C'est un **geste précieux** pour encourager le travail que nous faisons. Faute de testament, votre succession est répartie conformément à la loi. En l'absence d'héritiers légaux, toute votre succession revient à l'Etat.

Une association reconnue d'utilité publique

A ce titre, elle bénéficie d'une exonération fiscale totale sur les successions. Par conséquent, votre legs sera entièrement intégré à notre mission et affecté aux prestations offertes à la communauté LGBTIQ+.

Avec un legs en faveur de Dialogai, vous aidez l'association à remplir sa mission et sécurisez son activité sur le long terme.